



**Jour
J-25**

REFORME DES FINANCES PUBLIQUES

**Basculement du Budget des
moyens au Budget-Programme**

BON A SAVOIR DANS LA PRESSE DCF

06/12/2019

Loi de finances 2020

P2

Après les députés, les sénateurs se prononcent sur les programmes du gouvernement

Prise en charge des mineurs

P4

Dominique Ouattara inaugure le centre de réinsertion de Bouaké

Fonction publique

Le plan d'action 2020 en élaboration^{P5}

Adjamé / Fêtes de fin d'année

P7

Attention à la recolonisation du boulevard Nangui Abrogoua

Conseil des ministres

P11

**L'échangeur de l'amitié ivoiro-japonaise
inauguré le 16 décembre**

Loi de finances 2020

Après les députés, les sénateurs se prononcent sur les programmes du gouvernement

Les sénateurs membres de la Commission des affaires économiques et financières (Caef) se prononcent sur les allocations budgétaires des ministères au titre de 2020.

La présentation du projet de loi de finances de l'exercice 2020 est depuis le 4 décembre au cœur des travaux du Sénat, à la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix de Yamoussoukro. Ainsi donc, après le quitus des députés il y a quelques jours, les membres du gouvernement vont défendre leurs programmes devant les sénateurs membres de la Commission des affaires économiques et financières (Caef). Avec l'appui de Moussa Sanogo, ministre auprès du Premier ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, quatre membres du gouvernement ont réussi leur grand oral le 4 décembre, face aux 15 membres présents sur les 16 qui composent la Caef. Il s'agit des ministres de



Le ministre auprès du Premier ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Moussa Sanogo (au micro), a fait une présentation générale du Budget de l'Etat avant le passage de ses collègues.

l'Administration du territoire et de la Décentralisation, Sidiki Diakité, de la Sécurité et de la Protection civile, le général

Vagondo Diomandé, de la secrétaire d'Etat auprès du Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des droits de l'Homme, Aimée

Zébéyoux. Après une introduction générale sur le budget-programmes 2020, dans sa toute première expérimentation en

Côte d'Ivoire, le ministre Moussa Sanogo qui maîtrise parfaitement la nomenclature de son budget, s'est substitué au ministre des Affaires étrangères, Amon Tanoh, et au ministre d'Etat, ministre de la Défense, Hamed Bakayoko, qui étaient absents, pour présenter leurs budgets. Eu égard donc à la pertinence des motifs exposés et les explications données quant aux ambitions du gouvernement portées par ce budget-programmes 2020, l'ensemble de ces ministres ont eu le quitus des sénateurs qui ont voté à la majorité des membres de la Caef, les ministères concernés. Quant au ministre de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur, également absent, son passage devant les sénateurs a été différé.

Comme on peut le constater, ce sont au total cinq émissaires du gouvernement qui ont vu leurs budgets adoptés par la Caef. Les travaux se sont poursuivis le 5 décembre, avec le passage d'une vingtaine de ministres. Le projet de budget 2020 s'équilibre en recettes et en dépenses à 8.061 milliards de F Cfa (en progression de 9,9% par rapport au Budget 2019 dont le montant est de 7.334,3 milliards F Cfa). Il est structuré en 35 dotations et 149 programmes budgétaires répartis entre les différents institutions et départements ministériels. Les montants globaux pour cette première vague s'établissent à plus de 423, 636 milliards F Cfa. L'examen et le vote général du projet de budget 2020 sont prévus pour ce vendredi en soirée. ■

NDRI CELESTIN

COMMUNIQUE DE PRESSE CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL

M. Charles Koffi DIBY, Président du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel convoque Mesdames et Messieurs les nouveaux Conseillers à une réunion d'information le mercredi 11 décembre 2019, à 10 heures, à la salle Jean Delafosse, au siège de l'Institution.

Compte tenu de l'importance des points inscrits à l'ordre du jour, la présence effective de tous est vivement souhaitée.

Fait à Abidjan, le 5 décembre 2019

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
N'GUSSAN KOUADIO CLAUDE

• Une vingtaine de ministres entendus en deux jours

La Commission des affaires économiques et financières (Caef) du Sénat examine, depuis le 4 décembre, le projet de loi de finances portant budget de l'Etat pour l'année 2020. En deux jours, c'est une vingtaine d'entités gouvernementales, ministères et secrétariat d'Etat qui ont eu les programmes et leurs allocations validés par les Sénateurs. Le deuxième jour d'audition des membres du gouvernement a été l'occasion pour 8 ministres partageant les missions « Administration générale et développement économique » et « Enseignement, formation et recherche » de répondre aux préoccupations des sénateurs. Qui ont posé plusieurs questions notamment sur les problématiques relatives aux contrôles fiscaux, à l'appui du gouvernement aux collectivités décentralisées pour la mise en œuvre de plans stratégiques de développements et les effectifs pléthoriques dans les écoles. Concernant les mesures fiscales, le ministre auprès du Premier ministre chargé du Budget et du portefeuille de l'Etat, Moussa Sanogo, a été rassurant. «

Les contrôles fiscaux sont établis sur la base de programmes établis. Il peut y avoir des contrôles ciblés. D'ailleurs, il y a un vaste mouvement de renforcement de l'administration fiscale qui est en cours. Un module sera introduit sous peu pour que nous ayons le scoring pour faire en sorte que le contrôle soit mieux orienté et différencié. Ainsi, nous pourrions consacrer des ressources au contrôle des entités qui sont moins en phase avec la loi plutôt que celles qui payent régulièrement », a-t-il déclaré. Répondant aux questions qui lui ont été adressées, notamment sur l'appui aux collectivités territoriales, le ministre du Plan et du Développement, Kaba Nialé, a indiqué que son ministère a une direction générale de l'Aménagement du territoire dont le rôle est en réalité d'appuyer les collectivités territoriales. « Sa mission est de les aider à planifier leurs activités parce que ces collectivités, à l'image de l'Etat, doivent pouvoir se donner une feuille de route dans la mission qu'elles conduisent pour les populations. Nous avons pour mission de les aider dans

l'élaboration de celle-ci. A cet égard, nous avons élaboré des manuels de procédure, des documents de référence qui ont été mis à la disposition de toutes les collectivités territoriales en janvier 2019 », a-t-elle souligné. Pour sa part, la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle a demandé aux collectivités territoriales d'aider à lutter contre les effectifs pléthoriques dans les classes. « Nous subissons une croissance démographique très forte. Nous avons encore des localités à forte densité, malgré les efforts consentis par le gouvernement. J'encourage les collectivités territoriales à accompagner le gouvernement dans les constructions de salles de classes. Je voudrais que tout le monde s'associe à nous pour mener une campagne, en collaboration avec le ministère de la Santé, pour une croissance démographique maîtrisée pour que tous les efforts du gouvernement portent pleinement leurs fruits », a-t-elle soutenu. ■

DAVID YA

Cei

L'ambassadeur du Canada s'est entretenue avec Kuibiert Coulibaly

Le Canada et l'institution chargée d'organiser les élections en Côte d'Ivoire se sont dit disposés, hier, à échanger les expériences sur le processus électoral.

Le président de la Commission électorale indépendante (Cei), Ibrahim Kuibiert Coulibaly, a reçu hier, en audience, l'ambassadeur du Canada en Côte d'Ivoire, S E Mme Julie Shouldice. La diplomate canadienne, à sa sortie de l'entrevue, au siège de l'institution électorale sise à Cocody-Les 11 Plateaux, a dit être venue échanger avec le premier responsable de l'institution chargée d'organiser les élections dans le pays. En la matière, elle a fait savoir que le Canada et la Côte d'Ivoire veulent échanger leurs expériences sur les processus électoraux. Julie Shouldice a égale-



Échange de poignées de mains entre Ibrahim Kuibiert Coulibaly et la diplomate Julie Shouldice.

ment confié que l'objectif visé était de s'imprégner des dispositions prises par Ibrahim Kuibiert Coulibaly

et ses collaborateurs dans la perspective de l'organisation de ces échéances. « Nous avons eu une

bonne discussion sur les élections à venir, sur le partage d'expérience entre la Côte d'Ivoire et le Canada.

Nous avons aussi eu des discussions sur comment la Cei se prépare pour organiser ces élections qui auront lieu en 2020 », a-t-elle expliqué. Julie Shouldice, à la question de savoir si le Canada est prêt à accompagner ou assister la Cei dans l'organisation de ce scrutin, a répondu : « Aujourd'hui, nous sommes venue d'abord discuter avec la

Cei dont le rôle est très important ». Elle a en outre précisé que le Canada appuie toutes les procédures démocratiques. La diplomate canadienne a, par ailleurs, soutenu que la crédibilité des résultats des échéances électorales dépendra de la bonne organisation des élections de 2020. ■

KANATÉ MAMADOU

Garde républicaine de Treichville Un cabinet dentaire ouvert



Le médecin général de brigade, Yao N'Drin Athanase coupant le ruban marquant la mise en service du cabinet

La bonne santé des militaires est gage d'efficacité dans l'accomplissement des missions régaliennes. Conscient de ce fait, le commandement de la Garde républicaine (Gr) de Treichville a mis en place un service de santé pour assister les troupes. Ce centre, qui loge un cabinet dentaire, a été inauguré. Le lieutenant-colonel Kouassi Germain, commandant en second de la Gr, a rappelé que le cabinet dentaire inauguré ce jour « est le fruit d'un travail de longue haleine entrepris par le colonel Ouattara Issiaka dit Wattao, ancien chef de corps de la Gr ». Selon lui, grâce à ce dernier, le cabinet dentaire a pu acquérir un premier fauteuil dentaire pour un coût de 15 millions Fcfa. Il a aussi fait savoir que grâce au ministre d'Etat, ministre de la Défense, avec

l'appui du département de la Défense des Etats-Unis, ce service a bénéficié d'un autre fauteuil dentaire et d'une radiographie panoramique. « L'établissement de chirurgie dentaire de la Garde républicaine d'Abidjan répond aux normes de sécurité conformément aux prescriptions du conseil national de l'ordre des chirurgiens-dentistes de Côte d'Ivoire et dispose aujourd'hui d'un plateau technique permettant d'offrir des services de qualité », a rassuré le lieutenant-colonel. Le médecin général de Brigade, Yao N'Drin Athanase, a déclaré que la création d'un service d'odontologie à la Garde républicaine est la réponse au besoin exprimé par le commandement. ■

K. MAMADOU

Sommet Afrique-France 2020

Gilles Huberson appelle à la présence massive d'entrepreneurs ivoiriens



Gilles Huberson, ambassadeur de France en Côte d'Ivoire.

La ville de Bordeaux (France) accueille, du 4 au 6 juin 2020, le 28e Sommet Afrique-France sur le thème principal : « Changer les villes pour changer la vie ». Cet événement, qui va réunir mille entrepreneurs africains et

qui se veut un cadre de recherche de solutions durables à la problématique de développement des villes, doit permettre à l'Afrique et à la France d'allier modernité et durabilité dans la construction de leurs villes. Face à la presse hier, dans ses locaux

au Plateau, Gilles Huberson, Ambassadeur de France en Côte d'Ivoire, a souhaité une présence massive des entrepreneurs et chefs d'entreprise ivoiriens. Pour le diplomate, la Côte d'Ivoire fait partie des pays africains qui donnent de bons exemples en matière d'aménagement. « Le pays a su très tôt créer la ville de Yamoussoukro que le Président Ouattara essaie d'accompagner à travers la création d'universités et autres infrastructures importantes dans les grandes provinces », a-t-il salué. Avant de rappeler que la ville durable, c'est de trouver des pôles régionaux plutôt que de tout concentrer dans la capitale. Selon Gilles Huberson, l'idée derrière ce sommet est d'aider de façon horizontale les entrepreneurs africains dans la conception des villes. A juste titre, un espace dénommé « La cité des solutions » a été créé pour échanger sur les solutions industrielles, technologiques, digitales et citoyennes des villes durables de demain en Afrique et en France. Ce, afin de concrétiser les pro-

jets urbains durables qui seront financés de façon éthique et réaliste. C'est pourquoi le diplomate invite les entrepreneurs et acteurs de la société civile ivoiriens porteurs de projets, dans ce sens, à s'inscrire sur la plateforme « digital-africa.co/challenge-d-1000/ », jusqu'à la fin du mois de janvier, afin de répondre à l'appel à projet de candidatures pour participer au sommet. Mise à part la forte présence des entrepreneurs africains et français et aussi de la société civile, cette rencontre est, précise Gilles Huberson, un sommet auquel participeront plus d'une cinquantaine de Chefs d'Etat et de gouvernement pour s'imprégner des thématiques qui tourneront autour de sept points importants compris dans « La cité des solutions ». A savoir « Accéder aux services essentiels », « Se déplacer dans la ville », « Vivre dans la ville », « Nourrir les villes », « Connecter la ville » et « Aménager et embellir la ville ». ■

HERVÉ ADOU

Prise en charge des mineurs

Dominique Ouattara inaugure le centre de réinsertion de Bouaké

L'ouvrage à caractère social a été réalisé sur un terrain de trois hectares avec une surface bâtie de plus de 2000 M2, il a une capacité d'accueil de 80 lits correspondant au nombre de pensionnaires dont l'âge varie entre 14 et 18 ans.



La Première dame Dominique Ouattara a coupé le ruban symbolique du Centre de réinsertion des mineurs de Bouaké avant de découvrir la stèle de l'édifice. (PHOTOS : CABINET PREMIERE DAME)

Il y avait du beau monde au centre de réinsertion des mineurs de Bouaké, non loin de la piscine municipale. Dominique Ouattara, la Première dame de Côte d'Ivoire, accueillie dans la ferveur, a officiellement inauguré hier l'ouvrage de 1,2 milliard de F Cfa après un an de travaux (octobre 2018 - octobre 2019). Plusieurs personnalités ont pris part à cette cérémonie d'inauguration que le maire de la ville, Nicolas Djibo, a qualifiée de « mémorable ».

Le centre de réinsertion des mineurs de Bouaké, à caractère social, a été réalisé sur un terrain de trois hectares avec une surface bâtie de plus de 2000 m2. L'ouvrage a une capacité d'accueil de 80 lits correspondant au nombre de pensionnaires dont l'âge

varie entre 14 et 18 ans. Le centre a été confié au ministère de la Justice et des droits de l'Homme, qui va assurer la tutelle dans le cadre d'une convention signée avec la fondation Children of Africa, présidée par la Première dame. Il a pour mission de recevoir les enfants en conflit avec la loi et de leur offrir un encadrement spécifique délivré par un personnel qualifié, afin de les aider à se réinsérer socialement. « L'ouverture de ce centre est un nouvel espoir pour ces jeunes qui ont pris un mauvais départ », a fait remarquer Marc Vincent, représentant résident du Fonds des Nations unies pour l'enfance en Côte d'Ivoire (Unicef). Ce centre est le 2e du genre, après celui de Soubré inauguré en juin 2018. C'est Ferkes-

sédougou qui va accueillir le 3e centre de réinsertion des mineurs. Les travaux sont en cours. « La cérémonie d'inauguration de ce jour est un de ces moments privilégiés que j'apprécie spécialement. En effet, elle consacre l'une des missions à laquelle je me suis dévouée depuis une vingtaine d'années avec ma fondation Children of Africa : celle d'offrir un meilleur cadre de vie aux enfants en difficulté », explique Dominique Ouattara. Qui a félicité tous les partenaires pour leur appui à ce projet. Comme l'a fait remarquer Nicolas Djibo, l'implantation de l'ouvrage à Bouaké (2e plus grande ville du pays) arrive à un moment opportun, car il viendra contribuer à mettre fin à la maltraitance des enfants, souvent abandonnés par leurs pa-

rents mais aussi à leur exploitation. Dans ce centre, les pensionnaires auront l'occasion d'apprendre des métiers comme la couture, la coiffure, la menuiserie et l'artisanat. « Maman Dominique, nous avons la preuve de ton amour pour les enfants », s'est réjoui Kouamé Kouamé Brice, le porte-

parole des pensionnaires. Tout en félicitant la Première dame pour cette initiative, le garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Sansan Kabilé, a rassuré que le gouvernement va toujours continuer à œuvrer pour le plein épanouissement des enfants. Lors de cette cérémonie, la

Première dame, également présidente du comité national de surveillance, de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants (Cns) a fait des dons en nature et en espèces aux populations mais aussi au centre pour un coût total de 27 millions de F Cfa. ■

ANOH KOUAO

Caractéristiques du projet

Le Centre de réinsertion des mineurs de Bouaké, 2e plus grande ville du pays, occupe un site de trois hectares avec une surface bâtie de plus de 2000 m2. Il a une capacité d'accueil de 80 lits corres-

pondant au nombre de pensionnaires dont l'âge varie de 14 à 18 ans. Le centre comprend trois salles de classe avec 20 places chacune, un bâtiment pour le médico-social, une salle polyvalente, une bibliothèque, une salle

multimédia, un bureau pour le psychologue. Il comprend également quatre dortoirs de 20 places chacune, un réfectoire, une cuisine, un logement des encadreurs, sans oublier un terrain de sport. ■

A. K.

Forte mobilisation

Maman Dominique ! Maman Dominique ! Maman Dominique ! ». C'est par ces mots, mêlés de joie, que la Première dame Dominique Ouattara a été accueillie hier sur le site du centre de réinsertion des mineurs de Bouaké, peu après 11 heures. Les populations de Bouaké, mais aussi des localités environnantes, ont

effectué massivement le déplacement pour soutenir l'action de la Première dame, présidente de la fondation Children of Africa et présidente du Comité national de surveillance, de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants (Cns). Plusieurs membres du gouvernement, des épouses de présidents d'institution et membres

du gouvernement, des cadres de la région, des autorités coutumières et préfectorales, des élus, des partenaires techniques et financiers, des membres du corps diplomatique, le secteur privé ont également pris part à cette cérémonie qui a été marquée par une visite. ■

ANOH KOUAO



Les pensionnaires ont traduit leur gratitude à «maman Dominique pour ses actions en faveur des enfants»

Fonction publique

Le plan d'action 2020 en élaboration

Un atelier bilan de deux jours se tient depuis jeudi à la salle de conférences dudit département, au Plateau, à l'initiative de la direction de la Planification, des statistiques et de l'évaluation.

Les différents départements et directions du ministère de la Fonction publique prennent part, depuis hier, à un atelier de deux jours, à la salle de conférences dudit ministère au Plateau. Initiée par la direction de la planification, des statistiques et de l'évaluation de ce ministère, la rencontre a pour objectif de procéder au bilan de la mise en œuvre du Plan de travail annuel (Pta) 2019 et d'élaborer le plan de travail annuel 2020. Empêché, le ministre de la Fonction publique, le Gal Issa Coulibaly, s'est fait représenter à la cérémonie d'ouverture par son conseiller technique, Sèpy Yessoh. Celui-ci a salué la tenue de cet atelier qui permettra de maîtriser et d'assurer une meilleure coordination des activités du



Il s'agit d'apprécier le taux d'exécution des activités de 2019 et élaborer celui de 2020.

ministère et de produire des statistiques fiables et actualisées. « Le ministère de la Fonction publique (Mfp) est chargé de la gestion des res-

sources humaines de l'État, en veillant à l'amélioration de la qualité du service public et au renforcement des capacités des ressources humaines

de l'État. « A l'entame du dernier trimestre de l'année, il convient d'évaluer le Pta 2019 en procédant au bilan avec l'ensemble des acteurs

du ministère, afin d'apprécier le taux d'exécution des activités et d'amorcer l'élaboration du Pta 2020... L'émergence de la Côte d'Ivoire passe par des ressources humaines performantes », a-t-il affirmé. Dans le même sens, Dr. Camara Alima, directrice de la planification de la statistique et de l'évaluation, a indiqué que cet atelier vise de façon spécifique à présenter les canevas du plan de travail annuel 2019 ; à présenter la matrice de mise en œuvre des activités de ce plan consolidé ; à faire ressortir le taux de réalisation du plan de travail annuel 2019 du ministère de la

Fonction publique ; à présenter le canevas de la matrice et le guide de remplissage du Pta 2020 et à consolider les Pta sectoriels pour élaborer le Pta 2020 du ministère de la Fonction publique. « L'émergence de la Côte d'Ivoire passe nécessairement par une administration publique performante. Cela est tributaire de la planification stratégique qui est une démarche, un processus de réflexion continu et dynamique. Elle suppose un engagement de tous. D'où la nécessité d'organiser cet atelier », a-t-elle insisté ■

CASIMIR DJÉZOU

Association des jeunes avocats Me Jessica Nanou aux commandes



Au cours de cette assemblée générale, les jeunes avocats ivoiriens ont confié les rênes de leur fédération Me Jessica Nanou Aya, titulaire d'un Master 2 en droit des affaires et fiscalité, pour les trois années à venir. « Notre bureau fera de la formation du jeune avocat un point essentiel de son mandat. Nous comptons surtout faire du jeune avocat le défenseur des libertés fondamentales tout en gardant à l'esprit le caractère apolitique de notre association. Je reste persuadée que les jeunes avocats ont une partition à jouer dans notre système judiciaire », a-t-elle indiquée à la suite de son plébiscite. Avocate depuis huit ans au sein d'un cabinet, Me Jessica Nanou succède à Me Thierry Likane. L'AJaci a été portée sur les fonts baptismaux en 1984. ■

L'association des jeunes avocats de Côte d'Ivoire a renouvelé ses instances dirigeantes le 23 novembre, au cours d'une assemblée générale à la Maison des Avocats sise à Cocody II-Plateaux Ena.

SERCOM

Changement de comportement / Armand Gnagne « Notre stratégie, mieux protéger les jeunes ... »

Notre stratégie, c'est de faire en sorte que les jeunes soient suffisamment protégés pour que les investissements sociaux que l'État débouque puissent leur être utiles. Ainsi, ils pourront survivre aux facilités pour être des citoyens de demain », a affirmé Armand Gnagne Akely, directeur de la Promotion de la Jeunesse. Il a présenté la politique du gouvernement à travers le ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, le 4 décembre à Cotonou. Armand Akely intervenait ainsi à l'occasion de la deuxième journée de la 8e édition du Partenariat de Ouagadougou consacrée aux défis rencontrés par la jeunesse des neuf pays membres. Pour lui, la question des jeunes est un projet transversal demandant la collaboration de tous les ministères. « Nous travaillons pour renforcer les capacités de résilience et de résistance des adolescents et des jeunes, qu'ils soient dans les écoles ou en dehors. Mieux, nous leur donnons des compétences pour qu'ils puissent faire face à tous les fléaux (grossesse précoce, santé sexuelle, cyber-criminalité, drogue », a précisé M. Akely. A ce sujet, Magnatié De Serfou, responsable cellule genre, du ministère en



Le directeur de la Promotion de la jeunesse assure que des actions sont menées pour éviter que les jeunes tombent dans la facilité.

charge de la Jeunesse, ne dit pas autre chose. Pour elle, « on a beaucoup à faire parce que notre jeunesse n'est plus amorphe, mais entrepreneur ». Elle a souhaité que nos gouvernants anticipent sur le rythme de vie de la jeunesse de sorte à prévenir leurs actions. Une initiative qui est déjà inscrite au cœur des activités de la mairie de Marcoré, a insisté Claire Marcelle Kouassi, 2e adjointe au maire de la commune. « Nous menons des campagnes de sensibilisation auprès des jeunes pour aboutir au changement de comportement. Quelquefois, nous distribuons des

contraceptifs pour éviter les grossesses précoces », a-t-elle témoigné. Par ailleurs, le changement de comportement des jeunes doit aussi passer par la sensibilisation sur les réseaux sociaux, a fait remarquer à son tour Soro Aboudou de EngenderHealth. « L'utilisation des réseaux sociaux permet d'atteindre plus de personnes. C'est aussi un moyen de communication pour éduquer, sensibiliser. Les jeunes font partie de cette cible qui est au cœur de la planification familiale. Et l'un des lieux pour pouvoir les atteindre aussi facilement, ce sont les réseaux sociaux »,

a-t-il indiqué. A la cérémonie d'ouverture de la 8e réunion annuelle du Partenariat de Ouagadougou (Rapo), mardi, le ministre d'État béninois chargé du Plan et du Développement, Abdoulaye Bio Tchane, a estimé qu'en 2050, il y aura plus de jeunes en Afrique que dans le reste du monde. « Si nous ne donnons pas les moyens de faire de cette démographie une opportunité, les conséquences seront dramatiques », a-t-il prévenu. Le thème retenu pour cette rencontre sous-régionale est : « Jeunes ; Changement social et de comportement : Nous en voulons plus ! ». Le Partenariat de Ouagadougou (Po) est l'une des dynamiques réussies entre gouvernements, société civile et bailleurs. Ce mouvement a été mis en place par les ministres de la santé du Bénin, du Burkina-Faso, de la Guinée, de la Côte d'Ivoire, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal et du Togo pour dynamiser la planification familiale, en février 2011 à Ouagadougou, dans la capitale du Burkina Faso. En 2019, le (Po) qui termine la quatrième année de sa « phase d'accélération » a pour objectif d'ajouter 2,2 millions d'utilisatrices de produits de contraception modernes. 87% de cet objectif est déjà atteint ■

ISABELLE SOMIAN

Offrir une Carte Michel Botey
c'est l'Actuelle et Élégante Formule de Cadeaux
DEPUIS 1972

CARTE
Michel Botey
INTERNATIONALE

VOUS ÊTES TOUJOURS SÛR DE FAIRE PLAISIR

au Cadeau Offert nous Ajoutons le Plaisir de Choisir

Documentation - Vente: SOREPCI Boutiques
Bd. Giscard d'Estaing à hauteur de la Gare de Bassam - Tél: 21 25 79 49
Av. Chardy - Nour Al Hayat - Plateau Tél: 20 21 60 68

Adjamé / Fêtes de fin d'année

Attention à la recolonisation du boulevard Nanguï Abrogoua

La vigilance est recommandée en cette période de fêtes de fin d'année pour éviter l'occupation anarchique des artères par des commerçants.



Les commerçants qui jonchent les trottoirs de cette rue emblématique d'Adjamé sont encore sur le qui-vive alors, vigilance.

Ce n'est un secret pour personne. Le mois de décembre est, par excellence, la période des grandes emplettes. A Abidjan, la commune qui attire toutes les populations est Adjamé. Revendeurs et grossistes de toutes les localités du pays se donnent rendez-vous

tous les jours là-bas, pour faire les achats en vue des fêtes de fin d'année. C'est justement à cette période que le boulevard Nanguï Abrogoua, dont les voies du milieu sont réservées aux autobus de la Société des transports abidjanais (Sotra), est pris d'assaut. A cette période, les deux voies latérales de ce boule-

vard réservées aux usagers autres que la Sotra sont généralement envahies par les commerçants, empêchant les véhicules et même les piétons de circuler. Ici, pas question de laisser les véhicules ou les clients passer. Conséquence : des embouteillages monstres dans les deux sens, rendant la circulation quasiment impos-

sible. Et c'est la foire aux coups de klaxon à n'en point finir. Aussi, dans l'impossibilité de circuler sur les voies qui leur sont réservées, les taxis et autres véhicules se retrouvent sur l'espace réservé à la Sotra. Les bus, prioritaires sur cette voie, sont alors obligés d'emprunter la voie des taxis-compoteurs et wôrô-wôrô qui font la ligne mosquée-mairie ou Plateau. Conséquence des accrochages sont fréquemment enregistrés, plombant ainsi les horaires de passage de ces engins très prisés par les populations abidjanaises.

Un travail d'hercule pour mettre tout

le monde au pas

Le 26 août dernier, à l'initiative du maire de la commune, Soumahoro Farikou, et son Conseil municipal, une vaste opération de dé-

guerpiement a été menée pour libérer cette grande voie de la mainmise des vendeurs. Commerçants à la sauvette, vendeuses de médicaments de contrebande et autres petits vendeurs installés de façon anarchique ont été dégagés. Une brigade de surveillance composée uniquement d'agents municipaux, de jeunes de la commune a été installée et veille au grain tous les jours. Aujourd'hui, on peut affirmer que la pagaille a foutu le camp, même si quelques réglages restent à faire. Le 20 novembre, lorsque nous avons pris le soin de parcourir le boulevard, c'est un autre « Adjamé-marché » qu'il nous a été donné de voir. Les trottoirs dans les deux sens présentent un autre visage. Aucun étal n'est visible. Les nombreux vendeurs qui, habituellement, sont visibles sur ces artères

et vont jusqu'à prendre d'assaut la chaussée, sont présents mais dans des allées. D'autres, au risque de représailles, préfèrent squatter, à un mètre près, la devanture des magasins de ceux qui sont légalement installés. « Nous n'avons plus le droit d'exposer nos marchandises sur le trottoir. La mairie a été très ferme là-dessus. Je préfère éviter les problèmes, c'est pourquoi j'ai négocié avec une connaissance pour vendre mes vêtements à proximité de son magasin », explique Fatim Touré, vendeuse de robe en pagne. Pour cette habitante de la commune d'Attécoubé, les choses ne bougent plus comme avant, lorsqu'elle s'était installée sur le boulevard. Mais, vu la vigilance de la police municipale, elle préfère se contenter du peu qu'elle gagne ■

HERVE ADOU

Le « bori-bori lôgô » défie l'autorité !

Entendez par « bori-bori lôgô », vente à la sauvette. C'est la pratique la plus fréquente actuellement sur le boulevard Nanguï Abrogoua. Il s'agit en fait de petits commerçants qui, depuis la mise en place de la brigade de surveillance de la police municipale, pour éviter la recolonisation du site, rusent avec le système. Une fois que les agents ne sont pas dans leur zone, ces vendeurs à la sauvette s'installent rapidement et proposent par des cris leurs articles aux nombreux passants et parviennent à écouler quelques marchandises. Ils vendent généralement de petits articles notamment des chaussettes, des légumes, des jouets, etc. Ils sont si vigilants qu'au moindre geste des agents municipaux, ils prennent

la poudre d'escampette. Ils se fauillent entre les nombreux vendeurs et glissent leurs colis sous leurs tables ou encore les cachent dans les magasins de certains de leurs proches. Aboudé, vendeur de dessous féminins, que nous avons surpris dans cet exercice, fait remarquer qu'il n'y a pas de place pour tous les vendeurs, raison pour laquelle il s'adonne à cette pratique « pour avoir un peu ». Il aimerait bien avoir un petit espace moyennant une taxe journalière mais malheureusement, la mairie n'a pas encore trouvé un site. « Je suis donc obligé, contre mon gré, de passer ma journée à éviter la police municipale pour vendre quelque chose afin d'assurer mon quotidien », regrette-t-il. Avant de plaider pour un véritable recensement à cette veille des fêtes. Digbè Azo Sévérin,

agent municipal qui veille au maintien de l'ordre conformément à l'arrêté municipal, pense au contraire qu'il n'en est rien de tout ce que dit Aboudé. Pour lui, ces petits vendeurs à la sauvette n'ont pas encore mesuré la portée de l'action de la police municipale. « Ils pensent que nous sommes là pour plaisanter et les ménager comme c'était le cas par le passé. C'est pourquoi ils se permettent de s'installer sur les escaliers menant aux magasins ou sur le trottoir et dès qu'ils nous voient venir, ils prennent la fuite avec leurs marchandises », explique-t-il. Selon lui, ses responsables doivent leur donner l'autorisation de saisir ces récalcitrants à qui les services compétents feront payer de fortes amendes afin que cela leur serve de leçon. ■

H. ADOU

Liberté, vers la pagaille...

L'initiative était saluée par tous. Cette partie de la commune d'Adjamé, beaucoup fréquentée par les populations, avait été libérée de l'emprise des petits commerçants. Les occupations anarchiques, l'insalubrité et les embouteillages qui y régnaient en maître ont drastiquement diminué. A l'initiative des autorités de la commune, en collaboration avec le ministère de la Salubrité et de l'Assainissement, un vent nouveau soufflait sur ce secteur suite à l'opération de déguerpiement. Malheureusement, ce visage radieux de Liberté est en train de disparaître. L'espace retombe peu à peu dans l'anarchie. Les petits vendeurs qui avaient été déguerpis sont revenus à la charge. Une fois sur le trottoir menant à la grande église du Senacle, ils sont des dizaines à vous aborder, réduisant fortement la chaussée au point d'empêcher les autobus de la Sotra de stationner à leurs arrêts. Cette situation, il faut l'indiquer, crée de petits incidents dont des vols, des bagarres, des agressions... Les mini cars de transport communément appelés « gbaka », qui faisaient de cet endroit leur lieu de pré-



Une vue des gbaka à la Liberté, un endroit où des efforts ont été consentis pour les empêcher de stationner.

dilection, chargeant leurs clients à destination de Cocody, Riviera, Treichville, etc., avant d'être dégagés par les forces de sécurité, sont en train de se réinstaller. Lorsque vous arrivez au niveau du bureau de la Compagnie ivoirienne d'électricité (Cie), c'est une file de ces mini cars que vous apercevez alors qu'il y a quelques mois, à la faveur de l'opération de déguerpiement, cela n'existait pas. Ils vont jusqu'à se garer sur le pont qui mène à la voie express de Cocody, le réduisant carrément et créant des embouteillages interminables. Ces véhicules visiblement en position pour les destinations bien connues se permettent,

une fois de plus, de tourner à cet endroit où la chaussée est rétrécie du fait du désordre qu'ils engendrent, alors qu'ils étaient interdits de toutes manœuvres, sous la vigilance des agents de la police nationale postés sur place. Aujourd'hui, force est de remarquer que cette mauvaise habitude qui plonge l'espace dans un désordre infernal a repris. Les forces de sécurité qui veillaient à la discipline ont-ils baissé la garde ou ont-ils tissé des liens d'amitié avec les syndicats et chauffeurs au point de laisser cette action qui a coûté plusieurs millions aux autorités tomber à l'eau ? ■

H. ADOU

Sanogo Fatogoma, directeur de cabinet du maire d'Adjamé

“ Pas question de permettre aux commerçants de se réinstaller ”

A l'approche des fêtes qui drainent du monde à Adjamé, quelles garanties donne la municipalité contre l'insubordination des commerçants qui voudraient se réinstaller le long du boulevard Nangu Abrogoua ?

Le premier magistrat, après avoir tiré les leçons des expériences antérieures auprès de ses prédécesseurs et même des ministères qui ont essayé de redonner une image positive à cette commune, a pris en compte tous les actifs et passifs. Avec le conseil municipal, nous avons réfléchi pendant sept mois pour trouver une solution que nous pensons idéale pour résoudre le problème d'insubordination des commerçants qui s'installent le long du boulevard. Aujourd'hui, je pense que tout le monde est fier de ce qui est mis en place et nous recevons, à propos, des commentaires positifs.

Quel est le dispositif mis en place et comment il fonctionne ?

Nous avons sélectionné des fils d'Adjamé qui connaissent les problèmes de la com-



mune. Nous les avons formés et intégrés au sein d'une brigade municipale. Nous avons insisté sur un point avec ces jeunes gens : il ne s'agit pas pour eux de s'enrichir sur le terrain. Parce qu'il faut reconnaître que sur cet espace, la tentation est grande. Le wòrò-wòrò qui, par exemple, n'a pas le droit de stationner à un endroit peut vouloir corrompre l'agent qui peut l'autoriser à prendre des clients. Pareil pour les commerçants qui peuvent payer des rançons,

comme ce fut le cas par le passé, et s'installer pour vendre alors que cela est formellement interdit. Nous saluons d'ailleurs ces braves jeunes qui ont compris ce message, parce que depuis leur installation sur ces lieux, il est difficile de voir des commerçants se recaser. Ces jeunes font l'effort de ne pas se laisser corrompre malgré le peu de moyen que la mairie met à leur disposition. Pour éviter aussi qu'une certaine familiarité naisse entre les agents de la brigade mu-

nicipale et les commerçants, nous faisons une rotation des éléments. Ainsi, ces jeunes peuvent se retrouver à un point A aujourd'hui et être à un autre point le lendemain. Ils sont appuyés dans ce processus par des agents mobiles qui sont considérés comme leurs surveillants. Il faut savoir qu'avant de mettre en place cette brigade, nous avons mené une vaste campagne de sensibilisation de toutes les couches sociales et de tous les commerçants d'Adjamé. Nous avons pris en compte les préoccupations de tous afin de réussir cette initiative ; c'est pour cette raison que lorsque nous rencontrons des récalcitrants le long du boulevard, nous faisons des saisies.

Quelles est maintenant la distance autorisée entre le domaine public et le trottoir ?

Nous n'avons pas arrêté une distance standard. En fonction de l'espace, nous donnons soit un mètre, soit 1,5 mètre. A certains endroits, nous autorisons que les parasols soient sur un rayon de un mètre au sol et deux mètres au total pour la toiture. En gros, les espaces que nous autorisons n'excèdent pas

deux mètres. C'est le même scénario pour les véhicules. Actuellement, nous sommes dans la phase expérimentale d'une méthode de parking afin que les nombreux usagers qui viennent faire le marché se garent de façon efficiente, le long du boulevard.

Quels sont les sites précis de recasement des commerçants pour ces fêtes ?

Vu que nous sommes dans un processus et que nous ne voulons pas en même temps faire des victimes, nous avons décidé de mettre à disposition les places du marché Forum qui jusque-là existaient mais n'étaient pas exploitées. Au niveau de Roxy aussi, il y a un supermarché qui a de l'espace au-dessus. Nous sommes en train de voir les possibilités d'aménagement de ces lieux pour les installer. A côté de ces deux sites, nous avons aussi le quartier Bramacoté qui dispose d'un cadre pouvant accueillir nos commerçants. A ce sujet, nous appelons l'appui des autorités compétentes dont le Premier ministre et les ministères de tutelle afin qu'ils puissent regarder de très près ce dossier qui n'est pas seulement une affaire de la

mairie d'Adjamé. La commune a un véritable problème d'espace. Et après le déguerpissement, nous avons des problèmes pour le recasement. Concernant le boulevard Nangu Abrogoua, nous ne sommes pas allés avec le dos de la cuillère, parce que ce n'est pas un lieu fait pour le commerce. Raison pour laquelle nous avons pris l'engagement de dégager tous les occupants anarchiques. Pour ce qui est des autres sites, nous avons besoin de l'appui du gouvernement pour résoudre ce problème. Nous avons identifié le site qui doit abriter la nouvelle gare internationale située à l'ancienne casse. C'est un site vraiment vaste que nous souhaitons utiliser de façon temporaire. Nous souhaitons que les autorités du pays nous le mettent à disposition pour installer les transporteurs mais aussi les commerçants. Si en plus des « gbaka » qui chargent partout et créent des embouteillages sur presque toutes les voies d'Adjamé, nous installons les commerçants qui n'ont pas de place dans nos marchés respectifs, je pense que le problème peut être résolu. ■

Propos recueillis par
HERVE ADUO

Cames

La Côte d'Ivoire honorée avec le Prix Pr Bakayoko-Ly Ramata

Le Conseil africain et malgache pour l'Enseignement supérieur (Cames) organise, tous les deux ans, une rencontre pluridisciplinaire appelée les « Journées scientifiques du Cames (JSDC) ». La quatrième édition de ces journées scientifiques du Cames (JSDC-4) se tient, depuis le 2 décembre à Ouidah-Bénin, à l'Institut régional de santé publique, sur le thème « Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique ». Et comme d'habitude, dans la ville hôte, les sommités du monde scientifique sont présentes. Cette année, le Programme thématique de recherche du Cames-Santé (PTRC) a créé trois prix d'évaluation des communications dites « Orale courte », « Orale longue » et « Affichée (Poster) » dans l'objectif de décerner un prix à la meilleure communication dans chacune des trois catégories précitées. Pour la dénomination du 1er prix du PTRC-Santé (prix de la meilleure communication orale), le choix du Cames, à l'unanimité, s'est porté sur le Professeur Bakayoko-Ly Ramata. Ce prix a été décerné



Professeur Bakayoko-Ly Ramata.

à M. Koumba Aubin Arnel de l'université Abomey-Calavi, Bénin. Le 2e prix (meilleure communication orale courte) porte le nom de feu le Pr Ogobara Doumbo (Mali). Il a été remporté par Amadou Afoussatou de l'université Abomey-Calavi, Bénin. Le 3e prix (meilleure communication affichée) ou prix Pr Jacques Simporé (Burkina Faso) a été remis à Kouadio France Parodie de l'université Nangu Abrogoua, Côte d'Ivoire. Ex-aequo avec Boya Bawa de

l'université Abomey-Calavi, Bénin. Par ce prix qui porte le nom du Professeur Bakayoko-Ly Ramata, ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, depuis le 10 juillet 2018, après avoir été durant deux ans ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, c'est toute la Côte d'Ivoire qui est honorée. Intellectuelle accomplie et universitaire respectée par ses pairs, le nom de Bakayoko-Ly Ramata, les valeurs de probité et

d'excellence qu'elle porte, contribueront certainement à asseoir la notoriété et le prestige de ce prix, selon les organisateurs. Pr Bakayoko-Ly Ramata est spécialiste en Odonto-Stomatologie pédiatrique et en santé publique dentaire (Prévention-Epidémiologie). En sa qualité de membre du Conseil scientifique de l'Agence Universitaire de la Francophonie (Auf), elle a présidé pendant six ans la Commission régionale d'experts du bureau Afrique de l'Ouest. Elle a été présidente de l'Université Félix-Houphouët-Boigny de 2012 à 2015. Elle est membre de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer et fut lauréate du Prix RUFORUM (Forum régional des universités pour le renforcement des capacités en agriculture - en abrégé RUFORUM, un réseau de 105 universités de 37 pays africains) en octobre 2018. Comme chercheur, elle a publié 97 articles, encadré 47 thèses pour le diplôme de Docteur en chirurgie dentaire et 6 thèses de 3ème cycle en Sciences Odontologiques. ■

BLEDSON MATHIEU

Santé

La vidéo endoscopie chirurgicale recommandée

L'association ivoirienne de chirurgie a voulu marquer les 20 ans de pratique de la vidéo endoscopie en Côte d'Ivoire par l'organisation du 2 au 6 décembre des journées commémoratives. A cette occasion, le 4 décembre à la faveur de la cérémonie d'ouverture, à l'hôpital mère-enfant Dominique Ouattara de Bingerville, Soro Kouaté Gona, directeur de cabinet adjoint du ministre de la Santé et de l'Hygiène publique a sensibilisé les spécialistes de la chirurgie à s'approprier cette technique chirurgicale. Pour lui, l'association a franchi un pas important en pratiquant la chirurgie par vidéo. Cette méthode présente des avantages avec moins de risques d'infection, favorise une cicatrisation rapide. Beaucoup de chirurgiens ont été formés à cette technique, dira-t-il. Elle permet de visualiser l'intérieur d'un organe grâce à une caméra vidéo. Il souhaite sa vulgarisation partout en Côte

d'Ivoire. Ce n'est pas le professeur honoraire N'Guessan Alexandre, président du comité scientifique, qui dira le contraire. Selon lui, c'est une révolution technologique dans le système sanitaire du pays. Il a mis l'accent sur la nécessité d'un centre de formation des praticiens en la matière. Professeur Abdoulaye Bana, président de ladite association, a pour sa part indiqué qu'au cours de ces journées, il y a eu 58 interventions chirurgicales au Centre hospitalier universitaire de Treichville. Selon lui, on n'ouvre pas le corps de la personne pour faire l'intervention chirurgicale. Cette technique peut être utilisée pour le cas des personnes souffrantes d'appendicite, d'hernie, de maux de genoux... Quant à Hachim Diop, directeur général de l'hôpital mère-enfant, il a salué le fait que des étudiants aient renforcés leurs capacités avec l'Ong internationale la chaîne de l'espoir à l'hôpital. ■

C. Dallet

Loi de finances 2020

Après les députés, les sénateurs se prononcent sur les programmes du gouvernement

Les sénateurs membres de la Commission des affaires économiques et financières (Caef) se prononcent sur les allocations budgétaires des ministères au titre de 2020.

La présentation du projet de loi de finances de l'exercice 2020 est depuis le 4 décembre au cœur des travaux du Sénat, à la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix de Yamoussoukro. Ainsi donc, après le quitus des députés il y a quelques jours, les membres du gouvernement vont défendre leurs programmes devant les sénateurs membres de la Commission des affaires économiques et financières (Caef). Avec l'appui de Moussa Sanogo, ministre auprès du Premier ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, quatre membres du gouvernement ont réussi leur grand oral le 4 décembre, face aux 15 membres présents sur les 16 qui composent la Caef. Il s'agit des ministres de



Le ministre auprès du Premier ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Moussa Sanogo (au micro), a fait une présentation générale du Budget de l'Etat avant le passage de ses collègues.

l'Administration du territoire et de la Décentralisation, Sidiki Diakité, de la Sécurité et de la Protection civile, le général

Vagondo Diomandé, de la secrétaire d'Etat auprès du Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des droits de l'Homme, Aimée

Zébéyoux. Après une introduction générale sur le budget-programmes 2020, dans sa toute première expérimentation en

Côte d'Ivoire, le ministre Moussa Sanogo qui maîtrise parfaitement la nomenclature de son budget, s'est substitué au ministre des Affaires étrangères, Amon Tanoh, et au ministre d'Etat, ministre de la Défense, Hamed Bakayoko, qui étaient absents, pour présenter leurs budgets. Eu égard donc à la pertinence des motifs exposés et les explications données quant aux ambitions du gouvernement portées par ce budget-programmes 2020, l'ensemble de ces ministres ont eu le quitus des sénateurs qui ont voté à la majorité des membres de la Caef, les ministères concernés. Quant au ministre de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur, également absent, son passage devant les sénateurs a été différé.

Comme on peut le constater, ce sont au total cinq émissaires du gouvernement qui ont vu leurs budgets adoptés par la Caef. Les travaux se sont poursuivis le 5 décembre, avec le passage d'une vingtaine de ministres. Le projet de budget 2020 s'équilibre en recettes et en dépenses à 8.061 milliards de F Cfa (en progression de 9,9% par rapport au Budget 2019 dont le montant est de 7.334,3 milliards F Cfa). Il est structuré en 35 dotations et 149 programmes budgétaires répartis entre les différents institutions et départements ministériels. Les montants globaux pour cette première vague s'établissent à plus de 423, 636 milliards F Cfa. L'examen et le vote général du projet de budget 2020 sont prévus pour ce vendredi en soirée. ■

NDRI CELESTIN

COMMUNIQUE DE PRESSE CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL

M. Charles Koffi DIBY, Président du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel convoque Mesdames et Messieurs les nouveaux Conseillers à une réunion d'information le mercredi 11 décembre 2019, à 10 heures, à la salle Jean Delafosse, au siège de l'Institution.

Compte tenu de l'importance des points inscrits à l'ordre du jour, la présence effective de tous est vivement souhaitée.

Fait à Abidjan, le 5 décembre 2019

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
N'GUESSAN KOUADIO CLAUDE

Une vingtaine de ministres entendus en deux jours

La Commission des affaires économiques et financières (Caef) du Sénat examine, depuis le 4 décembre, le projet de loi de finances portant budget de l'Etat pour l'année 2020. En deux jours, c'est une vingtaine d'entités gouvernementales, ministères et secrétariat d'Etat qui ont eu les programmes et leurs allocations validés par les Sénateurs. Le deuxième jour d'audition des membres du gouvernement a été l'occasion pour 8 ministres partageant les missions « Administration générale et développement économique » et « Enseignement, formation et recherche » de répondre aux préoccupations des sénateurs. Qui ont posé plusieurs questions notamment sur les problématiques relatives aux contrôles fiscaux, à l'appui du gouvernement aux collectivités décentralisées pour la mise en œuvre de plans stratégiques de développements et les effectifs pléthoriques dans les écoles. Concernant les mesures fiscales, le ministre auprès du Premier ministre chargé du Budget et du portefeuille de l'Etat, Moussa Sanogo, a été rassurant. «

Les contrôles fiscaux sont établis sur la base de programmes établis. Il peut y avoir des contrôles ciblés. D'ailleurs, il y a un vaste mouvement de renforcement de l'administration fiscale qui est en cours. Un module sera introduit sous peu pour que nous ayons le scoring pour faire en sorte que le contrôle soit mieux orienté et différencié. Ainsi, nous pourrions consacrer des ressources au contrôle des entités qui sont moins en phase avec la loi plutôt que celles qui payent régulièrement », a-t-il déclaré. Répondant aux questions qui lui ont été adressées, notamment sur l'appui aux collectivités territoriales, le ministre du Plan et du Développement, Kaba Nialé, a indiqué que son ministère a une direction générale de l'Aménagement du territoire dont le rôle est en réalité d'appuyer les collectivités territoriales. « Sa mission est de les aider à planifier leurs activités parce que ces collectivités, à l'image de l'Etat, doivent pouvoir se donner une feuille de route dans la mission qu'elles conduisent pour les populations. Nous avons pour mission de les aider dans

l'élaboration de celle-ci. A cet égard, nous avons élaboré des manuels de procédure, des documents de référence qui ont été mis à la disposition de toutes les collectivités territoriales en janvier 2019 », a-t-elle souligné. Pour sa part, la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle a demandé aux collectivités territoriales d'aider à lutter contre les effectifs pléthoriques dans les classes. « Nous subissons une croissance démographique très forte. Nous avons encore des localités à forte densité, malgré les efforts consentis par le gouvernement. J'encourage les collectivités territoriales à accompagner le gouvernement dans les constructions de salles de classes. Je voudrais que tout le monde s'associe à nous pour mener une campagne, en collaboration avec le ministère de la Santé, pour une croissance démographique maîtrisée pour que tous les efforts du gouvernement portent pleinement leurs fruits », a-t-elle soutenu. ■

DAVID YA

APE intérimaire Ue-Côte d'Ivoire

Les dispositions techniques de la mise en œuvre sont prêtes

Une réunion a été organisée à cet effet le 28 novembre à l'hôtel Ivotel, au Plateau.



Réunion hautement technique, à l'hôtel Ivotel Plateau.

l'accord de partenariat économique intérimaire (Apei) entre la Côte d'Ivoire et l'Union européenne a fait l'objet d'une réunion multipartite organisée récemment à l'hôtel Ivotel, au Plateau, par le ministère de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur. Présidée par le directeur de cabinet du minis-

tère de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur, Diamouténé Alassane Zié, cette rencontre a permis aux membres de la Commission nationale de négociation et de mise en œuvre de l'accord de partenariat économique d'informer les représentants des pays et des institutions de la région, du niveau d'avancement

de l'APE intérimaire entre la Côte d'Ivoire et l'Union européenne. Mais aussi de recueillir leurs propositions pour ne pas mettre à mal l'intégration sous-régionale. A la cérémonie d'ouverture, le directeur de cabinet du ministre Ally Coulibaly a souligné que cette rencontre avait pour but de permettre aux participants d'échanger

sur les résultats de l'étude d'impact de la mise en œuvre de l'APE sur le commerce régional ; de proposer des dispositions à prendre pour préserver les acquis de l'intégration régionale. Il a ajouté que techniquement, toutes les dispositions pour la mise en œuvre de l'APE intérimaire entre la Côte d'Ivoire et l'Union européenne sont prêtes. « Les accords sur les règles d'origine et l'offre d'accès sont finalisés. Au plan politique, le processus de prise de l'ordonnance et du décret sur les règles d'origine est très avancé. Il paraît alors impératif pour la Côte d'Ivoire de démanteler ses tarifs douaniers sur les produits originaires de l'Ue, si elle compte préserver l'accès de ses propres produits en franchises de droit de douane sur le marché de l'Ue dont elle bénéficie depuis le 1er janvier 2008 », a-t-il soutenu. Avant d'ajouter : « Ce démantèlement tarifaire pourrait engendrer des répercussions au niveau régional. La Côte d'Ivoire ap-

partenant au bloc Afrique de l'Ouest qui comprend deux grandes organisations, l'Uemoa et la Cedeao, avec lesquelles le pays a conclu des accords commerciaux, il est nécessaire d'échanger avec leurs représentants sur le sujet pour prévenir toutes les difficultés qui pourraient surgir et préserver l'intégration régionale ». Au nombre de 40, les participants sont issus de diverses

structures, parmi lesquelles la Commission de la Cedeao, la Commission de l'Uemoa, les ministères du Commerce du Mali et du Burkina Faso, les douanes maliennes et burkinabè ; les différentes filières du secteur privé ivoirien, les ministères et autres structures membres de la Commission APE de la Côte d'Ivoire. ■

CASIMIR DJEZOU

Gestion des finances publiques Une cinquantaine d'acteurs formés



Les participants au séminaire après la cérémonie d'ouverture.

inspecteurs, directeurs, sous-directeurs et chefs de service de l'Inspection générale des finances (Igf) ainsi que des directions générales du ministère de l'Économie et des Finances et des Finances et celui en charge du Budget et du Portefeuille de l'État, au nombre de 50, sont depuis le 4 décembre à Grand-Bassam, en séminaire de formation sur le Cadre de référence de gestion des risques et de contrôle interne des deux ministères susmentionnés. L'objectif de la session est de permettre aux participants de maîtriser les principaux concepts de contrôle interne développés par le Coso 2013. Un référentiel de contrôle interne défini par le Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. Le séminaire vise aussi à capitaliser les expériences des directeurs généraux, notamment de la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique, de la Direction générale des impôts et de la Direction générale des douanes en matière de pratiques de contrôle interne et à adopter une stratégie et

un chronogramme d'élaboration des dispositifs de contrôle interne des directions générales et services rattachés au ministère de l'Économie et des Finances et celui en charge du Budget et du Portefeuille de l'État. Comme l'a expliqué le représentant de l'Inspecteur général des Finances, Flore Adou Damien, « le gouvernement, soucieux d'améliorer la transparence et l'efficacité de la gestion des finances publiques, a décidé, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, de mettre en place un cadre global, cohérent et unique de conduite et d'évaluation des réformes intitulé Schéma directeur de la réforme des finances publiques ». Ce schéma directeur, qui s'étend sur la période 2018-2020, s'articule autour de huit axes dont le sixième intitulé « Dispositifs de contrôle et d'audit internes et externes » vise à améliorer la transparence et la gouvernance dans la gestion des affaires publiques et à assurer l'efficacité des contrôles internes et externes. ■

FAUTIN EHOUMAN

Coopération Côte d'Ivoire-Bad

Les parties évaluent le portefeuille des projets et programmes



Il est nécessaire pour la Côte d'Ivoire de renforcer la performance de son portefeuille avec la Bad. (PHOTO: DR)

es coordonnateurs nationaux des projets et programmes du portefeuille avec la Banque africaine de développement (Bad) étaient hier à l'hôtel Pullman avec les services dédiés de l'institution financière pour évaluer la coopération. Il s'est agi, lors de cette première phase technique, de faire le point tant physique

que financier sur chacun des projets en cours au titre de l'année 2019, au regard des prévisions, d'identifier les principaux goulots d'étranglement ou des difficultés qui entravent la bonne exécution des projets. L'atelier a également permis de proposer des mesures correctrices pour relever les défis identifiés, d'élaborer une matrice de

diligence et de convenir à un chronogramme de mise en œuvre pour plus d'efficacité. Représentant le ministre du Plan et du Développement, Tano N'Grouma Joseph, directeur de cabinet adjoint, a invité les experts à un dialogue sans langue de bois pour proposer un plan d'action pour renforcer la performance du portefeuille des projets. Il a

profité de l'occasion pour exprimer de nouveau la gratitude du gouvernement à l'endroit de la Bad pour son soutien à la Côte d'Ivoire à travers des financements d'environ 1360 milliards de F Cfa en fin 2019 pour un portefeuille de 37 projets. Son appel à des discussions franches a rencontré l'adhésion de Serge N'Goussan, directeur général adjoint des opérations de la Bad en Afrique de l'Ouest. Qui a indiqué que tout doit être mis en œuvre pour que la Côte d'Ivoire puisse exploiter véritablement son potentiel et accéder à des financements beaucoup plus importants, même si le pays a effectué un bond qualitatif pour passer à un statut mixte. Le directeur général adjoint des opérations en Afrique de l'Ouest a indiqué que la Côte d'Ivoire doit se donner les moyens de figurer parmi les meilleurs en la matière dans la sous-région. ■

ABOUBAKAR BAMBA

Affichage publicitaire / Après la réception de l'application informatique de géo-location Sidi Touré : " Ce système va contribuer à une meilleure gestion des dispositifs publicitaires "

Le ministre de la Communication et des Médias, Sidi Touré, a réceptionné le document au siège du Bnetd, sis à Cocody Ambassades.

Dans le cadre de la politique nationale d'assainissement du secteur de l'affichage publicitaire, les techniciens du Bnetd, équipés de tablettes et de matériels informatiques, durant deux mois, ont parcouru plus de 12.000 kilomètres sur toute l'étendue du territoire national. Le résultat de cette opération, contenu dans un document de rapport, décliné en système informatique d'information géographique, a été remis le 3 décembre au ministre de la Communication et des Médias, Sidi Touré, au siège du Bureau national d'études techniques et de développement (Bnetd), sis à Cocody Ambassades. Sur le terrain, les agents du Bnetd ont pu géo-localiser près de 23.000 dispositifs publicitaires dont 8500 panneaux. 70% de ces panneaux ne respectent pas la réglementation. Pour la mise en place de ce système informatique, les agents du Bnetd se sont déployés dans le district d'Abidjan, de Ya-

moussoukro, dans les 31 capitales régionales du pays et un focus sur Assinie-Mafia et Grand-Bassam. La synthèse du Bnetd montre que le secteur baigne dans une profonde anarchie. 13.255 dispositifs ont été collectés dans le district d'Abidjan. (Abobo 1815, Cocody 3810, Yopougon 2490). Là où le District d'Abidjan ne devrait, selon le ministre Sidi Touré, accueillir que 3000 dispositifs publicitaires. A l'intérieur du pays, la situation est identique avec 1136 à Bouaké, 759 à Daloa, 824 pour la région du Sud-Comoe, 904 pour la ville de Yamoussoukro. Au niveau des panneaux routiers, le Bnetd a documenté 54 % qui se situent en zone interdite. 21% de ces panneaux sont en conflit et 25 % en régie. Enfin, 30% des panneaux publicitaires n'appartiennent à aucune régie publicitaire. « Grâce aux données recueillies, nous avons élaboré un système d'informations géographiques qui va permettre de maîtriser la



Le ministre Sidi Touré (à gauche), salue la réforme du secteur avec ce nouveau système. (PHOTO : DR)

gestion des dispositifs publicitaires. Notre application offre une requête multicritère pour une géo-localisation précise des panneaux », assure M. Diomandé, directeur du

pôle en charge de l'information géographique du Bnetd, qui a par ailleurs plaidé pour que le module migre vers un outil d'aide à la décision pour faciliter l'installation des pan-

neaux sur tout le territoire. Cette application informatique devrait pouvoir régler définitivement la problématique de la pollution visuelle à Abidjan et contribuer à une meilleure gestion des dispositifs publicitaires partout en Côte d'Ivoire. En tout cas, c'est le résultat attendu par le ministre de la Communication et des Médias, après la réception de ce système d'information géographique (Sig). Pour le ministre Sidi Touré, le secteur de la communication publicitaire a beaucoup souffert de l'anarchie. « Il était indispensable d'engager la réforme du secteur. (...) Beaucoup reste à faire. Mais, j'invite les acteurs à ne pas se lancer dans une course à l'implantation. Car, nous allons dénicher grâce à ce système d'information géographique, tous les panneaux qui ne respectent pas la réglementation. Et ces panneaux seront coupés. Nous allons mettre tout en œuvre pour réussir l'assainissement de notre écosystème », a-t-il indiqué.

Pour le Directeur général du Bnetd, Kinapara Coulibaly, ce système innovant vient surtout renforcer le dispositif opérationnel mis en place par le ministère de la Communication. « Ce projet met en exergue le savoir-faire du Bnetd en matière de développement d'outils d'aide à la décision. Notre vision est d'être un pôle technologique de haut niveau au service de l'Etat ivoirien. Et ce système d'information géographique en est une illustration. Grâce à ce système, le ministère de la Communication et des Médias, et le Conseil supérieur de la publicité (Csp) pourront avoir l'état des lieux du dispositif publicitaire aussi bien à Abidjan que dans les 31 régions du pays. Il sera également possible au Csp de savoir immédiatement si un panneau à implanter est en conflit ou non avec les dispositions légales et réglementaires », a-t-il expliqué ■

SERGES N'GUESSANT



AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR LA SELECTION DE FOURNISSEURS DE BIENS & SERVICES N° 1/2019 G4S/DF/LOG



Le présent appel d'offres est lancé par la société G4S Secure Solutions (CI) et a pour objet la sélection de fournisseurs pour la période de 01 Janvier 2020 au 31 décembre 2021 portant sur la fourniture de biens et services listés ci-après :

- Lot 1 Fournitures de bureau (bureautique, papeterie, etc.)
- Lot 2 Fourniture et équipement informatique
- Lot 3 Mobilier de bureau
- Lot 4 Fourniture de tissus et uniformes, mercerie
- Lot 5 Fourniture d'équipement de sécurité et de protection individuelle
- Lot 6 Fourniture de matériels et pièces de rechange automobile
- Lot 7 Entretien et réparation automobile et gestion de garage
- Lot 8 Fourniture de matériels électriques et électroniques (système d'alarme, vidéo surveillance etc.)
- Lot 9 Maintenance et Entretien du matériel de bureau (Climatiseurs et Photocopieur)
- Lot 10 Construction, aménagement et entretien bâtiments
- Lot 11 Fourniture de véhicules neufs
- Lot 12 Location de véhicules
- Lot 13 Dédouanement et opérations de transit à l'importation et exportation
- Lot 14 Billetterie (Agence de voyage)
- Lot 15 Fournitures de services vétérinaires et aliments pour chiens ; vente de chiens
- Lot 16 Formation et traduction
- Lot 17 Courrier : Distribution de courrier, Courrier express national et international
- Lot 18 Communication (créa, impression sur textile, impression sur papier, impression sur bâche, régie publicitaire, régie web, production audiovisuelle, événementiel, hôtesse, décoration, corbeilles cadeaux, support branding, etc.)
- Lot 19 Pressing

Le dossier d'appel d'offres est à retirer au siège de G4S Côte d'Ivoire à Cocody II Plateaux Vallons rue J 82 à partir du **Lundi 09 au Vendredi 13 Décembre 2019** contre le paiement de la somme de 30 000 FCFA

La date limite de dépôt des offres est fixée au **Vendredi 20 Décembre 2019 à 16h GMT**, délai de rigueur

Pour toute information, prière de s'adresser au Département Logistique et Achat

Info line : +225 22 48 01 00 –Postes 171 & 172

E-mail : info@ci.g4s.com

Conseil des ministres

L'échangeur de l'amitié ivoiro-japonaise inauguré le 16 décembre

Le Chef de l'État, Alassane Ouattara, a présidé, hier, au Palais présidentiel, le traditionnel Conseil des ministres qui avait à son ordre du jour de nombreux sujets pour améliorer la vie des Ivoiriens.

L'échangeur de l'amitié ivoiro-japonaise sera livré le 16 décembre. L'information a été donnée, hier, par le ministre de la Communication et des Médias, Sidi Tiémoko Touré, porte-parole du gouvernement. C'était lors du point-presse qui vient comme une conclusion au Conseil des ministres. Dans la dynamique d'amélioration des conditions de vie des populations ivoiriennes et de tous ceux qui vivent en Côte d'Ivoire, le gouvernement a négocié et obtenu un don de l'État japonais pour la construction d'un échangeur au carrefour appelé communément "Soibra", sur le boulevard Valéry Giscard d'Estaing. Le vendredi 25 novembre 2016, Daniel Kablan Duncan, à l'époque Premier ministre, ministre de l'Economie et des Finances, avait procédé au lancement des travaux. Pendant 36 mois, les techniciens étaient à la tâche. Ce joyau architectural sera livré le lundi 16 décembre.



Les usagers de la route pourront circuler sans encombre

Le Conseil des ministres d'hier était aussi le rendez-vous de la lutte contre la pauvreté. Deux décrets de ratification de l'accord de prêt ont été adoptés par les membres du gouvernement. On apprend du porte-parole du gouvernement que le premier porte ratification de l'accord de prêt d'un montant de soixante-quinze millions (75 000 000) d'euros, soit quarante-neuf milliards cent quatre-vingt-seize millions sept cent soixante-quinze mille (49 196 775 000) francs Cfa, conclu le 2 décembre 2019 entre la Banque africaine de développement (Bad) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement du Programme d'appui aux réformes économiques et sociales (Pares). "Ce financement complémentaire permettra d'accroître l'allocation des ressources publiques en faveur des couches sociales vulnérables, afin d'améliorer leur accès aux infrastructures sociales de base et leur inclusion sociale", a-t-il dit. Le

second porte sur la ratification d'un accord de prêt d'un montant de neuf millions quatre cent mille (9 400 000) unités de compte, soit environ sept milliards six cent quarante-huit millions cinquante mille six cent quinze (7 648 050 615) francs Cfa, conclu le 2 décembre 2019 entre le Fonds africain de développement (Fad) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement du projet d'appui à la mise en œuvre du Programme de développement pour une prestation de services inclusive (Pame/Pdsi). Selon le ministre Sidi Tiémoko Touré, "ce projet vise à renforcer les capacités des structures de pilotage et de suivi-évaluation des programmes de développement ainsi que les capacités des structures statistiques pour le suivi-évaluation du Plan national de développement (Pnd), en vue d'une croissance économique plus forte et inclusive".

La santé était également à l'ordre du jour du Conseil des ministres. Le gouvernement a entendu et adopté une communication sur la mise en œuvre de la loi n°2019-678 du 23 juillet 2019 portant réforme hospitalière en Côte d'Ivoire. «Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance des établissements hospitaliers, le gouvernement a pris diverses initiatives en vue d'en garantir le succès. Ainsi, de septembre à octobre 2019, une mission du gouvernement s'est rendue dans plusieurs villes de pays reconnus pour les performances de leur système national de santé, notamment à Porto, au Portugal; à Rome, en Italie et à Paris, en France, en vue de tisser des liens de partenariat dans les domaines de technologies électroniques liées à la santé et à la maintenance des équipements et matériels biomédicaux de pointe et de l'accréditation des établisse-

ments de santé", a fait savoir le porte-parole du gouvernement. Il a indiqué qu'en Italie, le gouvernement a signé un memorandum avec une société italienne spécialisée dans la maintenance du matériel et de l'équipement hospitalier pour la création d'un centre d'excellence en Côte d'Ivoire, couplé avec

la formation des bio-techniciens. En outre, un protocole d'accord est en cours de préparation avec une société portugaise pour appuyer, au moyen de solutions informatiques de dernière génération, la gouvernance électronique de notre réseau de soins de proximité, depuis le niveau périphérique

jusqu'au niveau central. Une autre convention est également en préparation avec la Haute autorité de santé française pour la création, dès le premier trimestre 2020, d'un établissement public capable d'évaluer les technologies de santé en Côte d'Ivoire, de certifier et d'accréditer les établissements de santé nationaux. Dans cette dynamique, a-t-il ajouté, "le 19 septembre 2019, le gouvernement a signé un accord de coopération avec l'Ordre Souverain de Malte pour accompagner notre pays dans le renforcement de son système de santé et la délivrance de soins de qualité". Le Conseil a aussi adopté un décret relatif à l'ouverture du capital social de la Banque nationale d'investissement (Bni). Ce décret, a fait savoir le porte-parole du gouvernement, "autorise l'augmentation du capital social de la Bni de 4,859 milliards de FCfa, par l'émission de 485 885 actions nouvelles détenues par l'État au profit de la Caisse nationale de prévoyance sociale (Cnps), pour une valeur nominale de 10 000 FCfa chacune, assortie d'une prime de 31 162 FCfa par action. Le capital social de la Bni passe ainsi de 20, 500 milliards à 25, 359 milliards, avec une prime d'émission totale de 15,141 milliards de FCfa, pour 80,84 % du capital détenu par l'État et 19,6 % par la Cnps". ■

ÉTIENNE ABOUA

Pourquoi Nathalie Yamb a été expulsée

Le porte-parole du gouvernement est revenu, hier, dans la série de questions-réponses avec les journalistes, lors de son point de presse, sur l'expulsion de Nathalie Yamb, proche de Mamadou Koulibaly, ancien pont de régime de l'ex-Président Laurent Gbagbo. "Relativement à Mme Nathalie

Yamb, nous avons tous suivi. Il y a eu cet accident de deux hélicoptères de l'armée ivoirienne à Katiola. Il y a eu plusieurs blessés. Et vous avez tous vu le post de Mme Yamb, avec des propos malveillants sur les réseaux sociaux, qui ont été écrits au mépris de la compassion dont devrait bénéficier ces militaires de

notre armée", a indiqué Sidi Tiémoko Touré, porte-parole du gouvernement. "Nous pensons que les propos de Mme Yamb ont porté atteinte à la dignité des militaires ivoiriens. Et c'est un motif suffisamment grave", a-t-il ajouté. ■

E. ABOUA

Des décrets portant organisation de ministères et de secrétariats d'Etat adoptés



De nombreux dossiers étaient sur la table du Conseil des ministres, dont l'organisation de certains ministères et secrétariats d'Etat. (PHOTO: HONORÉ BOSSON)

Le mercredi 04 décembre 2019, un Conseil des Ministres s'est tenu de 10h00 à 13h00, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alasane Ouattara, Président de la République, Chef de l'Etat.

L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :
A/ Mesures Générales
Projets de décrets
B/ Mesures Individuelles
C/ Communications
D/ Divers

A/ Mesures générales

Projets de décret

Au titre du Ministère des Affaires étrangères, en liaison avec le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, le Ministère de l'Économie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;
Le Conseil a adopté un

décret portant ratification de la Convention de crédit N° CCI 1665 01 M d'un montant de trente millions (30 000 000) d'Euros, soit dix-neuf milliards six cent soixante-dix-huit millions (19 678 000 000) de francs CFA, conclue le 02 août 2019, entre l'Agence Française de Développement (AFD) et la République de Côte d'Ivoire, en vue de financer l'appui budgétaire pour le secteur Education.
Ce financement permettra d'appuyer le Plan Sectoriel de l'Éducation du Gouvernement afin de renforcer l'accès de tous à une éducation de qualité et de promouvoir les possibilités d'apprentissage de chacun de façon à massifier les qualifications et les compétences nécessaires au développement socio-économique.

Au titre du Ministère des Affaires Étrangères, en liaison avec le Ministère du Plan et du Développement, le Ministère de l'Économie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du

Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté deux (02) décrets portant ratification d'accords de prêts :
- Le premier décret porte ratification de l'Accord de prêt N° 2000200004603 d'un montant de soixante-quinze millions (75 000 000) d'Euros, soit quarante-neuf milliards cent quatre-vingt-seize millions sept cent soixante-quinze mille (49 196 775 000) francs CFA, conclu le 02 décembre 2019, entre la Banque Africaine de Développement (BAD) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement du Programme d'Appui aux Réformes Économiques et Sociales (PARES).
Ce financement complémentaire permettra d'accroître l'allocation des ressources publiques en faveur des couches sociales vulnérables afin d'améliorer leur accès aux infrastructures sociales de base et leur inclusion sociale.

- Le deuxième décret porte ratification de l'Accord de prêt N° 2100150042193 d'un montant de neuf millions quatre cent mille

(9 400 000) Unités de Compte, soit environ sept milliards six cent quarante-huit millions cinquante mille six cent quinze (7 648 050 615) francs CFA, conclu le 02 décembre 2019, entre le Fonds Africain de Développement (FAD) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement du Projet d'Appui à la Mise en œuvre du Programme de Développement pour une Prestation de Services Inclusive (PAME/PDSI).
Ce projet vise à renforcer les capacités des structures de pilotage et de suivi-évaluation des programmes de développement ainsi que les capacités des structures statistiques pour le suivi-évaluation du Plan National de Développement (PND), en vue d'une croissance économique plus forte et inclusive.

Au titre du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, en liaison avec le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, le Ministère de l'Économie

et des Finances, le Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité, le Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté un décret portant déclaration d'utilité publique des périmètres mis en réserve du Projet de sauvegarde et de valorisation de la Baie de Cocody et de la Lagune Ebrié dans le District Autonome d'Abidjan (PABC).
Ce projet vise à apporter une réponse forte et durable à la problématique de la pollution de la baie et de son bassin versant afin d'offrir aux populations, notamment à celles vivant à Abidjan, un environnement sain, un écosystème dépollué, reboisé et aménagé.

Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, en liaison avec le Ministère de l'Économie et des Finances;

Le Conseil a adopté un décret relatif à l'ouverture du capital social de la Banque Nationale d'investissement en abrégé BNI.
Ce décret autorise l'augmentation du capital social de la BNI de 4,859 milliards de francs CFA, par l'émission de 485 885 actions nouvelles détenues par l'Etat au profit de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), pour une valeur nominale de 10 000 francs CFA chacune, assortie d'une prime de 31 162 francs CFA par action.

Le capital social de la BNI passe, ainsi, de 20, 500 milliards de francs CFA à 25, 359 milliards de francs CFA, avec une prime d'émission totale de 15,141 milliards de francs CFA, pour 80,84 % du capital détenu par l'Etat et 19,6 % par la CNPS.

B/- Mesures individuelles

Au titre du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

SUITE PAGE 4

SUITE DE LA PAGE 3



Le gouvernement veut une baie de Cocody saine. (PHOTOS HONORÉ BOSSON)

Le Conseil a adopté une communication relative aux délibérations du Comité chargé de l'examen des projets de nominations dans les Départements ministériels du 03 décembre 2019.

Ainsi, les décrets portant organisation de Ministères et de Secrétariats d'Etat ci-après, ont été adoptés :
Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;
Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile ;

Ministère de la Promotion de la Riziculture ;

Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme ;

Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant ;

Ministère de la Promotion des PME ;
Secrétariat d'Etat au Renforcement des Capacités ;
Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, chargé de l'Autonomisation des Femmes ;
Secrétariat d'Etat au

près du Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, chargé du Logement Social.

C/- COMMUNICATIONS

Au titre du Ministère des Transports, en liai-

son avec le Secrétariat d'Etat auprès du Ministre des Transports, chargé des Affaires Maritimes ;

Le Conseil a adopté une communication relative à la présentation des cartes maritimes représentant la ligne de la frontière mari-

time Côte d'Ivoire-Ghana. Dans le cadre de la mise en œuvre de la décision de la chambre spéciale du Tribunal International du Droit de la Mer, rendue le 23 septembre 2017 à Hambourg en Allemagne, sur le différend relatif à la délimitation de la frontière

maritime entre la Côte d'Ivoire et le Ghana, un Comité mixte Ivoirio-Ghanéen a été mis en place, afin de reporter, d'un commun accord, sur une carte marine, les sept (07) points déterminés par le tribunal.
A l'issue des travaux du

Comité, la Côte d'Ivoire et le Ghana ont officiellement procédé, le 20 septembre 2019, à la signature des cartes présentant la ligne de la frontière maritime dans l'Océan Atlantique entre les deux (02) pays ■



Les ministres Mariatou Koné, Anne Ouloto, derrière le ministre Diarroussouba Souleyman.

Au titre du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique;

Le Conseil a adopté une communication relative à la mise en œuvre de la loi n°2019-678 du 23 juillet 2019 portant réforme hospitalière en Côte d'Ivoire. Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance des établissements hospitaliers, le Gouvernement a pris diverses initiatives en vue d'en garantir le succès. Ainsi, de septembre à octobre 2019, une mission du Gouvernement s'est rendue dans plusieurs pays reconnus pour les performances de leur système national de santé, notamment à Porto, au Portugal, à Rome, en Italie et à Paris en France en vue de tisser des liens de partenariat dans les domaines des technologies électroniques liées à la santé et à la maintenance des équipements et matériels biomédicaux de pointe et de l'accréditation des établissements de santé.

En Italie, le Gouvernement a signé un mémorandum avec une société italienne spécialisée dans la maintenance du matériel et l'équipement hospitalier, pour la création d'un centre d'excellence en Côte d'Ivoire, couplée avec la formation des bio-techniciens. En outre, un protocole d'accord est en cours de préparation avec une société portugaise pour appuyer, au moyen de solutions informatiques de dernière génération, la gouvernance électronique de notre réseau de soins de proximité, depuis le niveau périphérique jusqu'au niveau central.

Une autre convention est également en préparation avec la Haute Autorité de Santé française pour la création, dès le premier trimestre 2020, d'un établissement public capable d'évaluer les technologies de santé en Côte d'Ivoire, de certifier et d'accréditer les établissements de santé nationaux.

Dans cette dynamique, le 19 septembre 2019, le Gouvernement a signé un accord de coopération avec l'Ordre Souverain de Malte pour accompagner notre pays dans le renforcement de son système de santé et la délivrance de soins de qualité.

Au titre du Ministère de la Communication et des Médias;

Le Conseil a adopté une communication relative au bilan et perspectives de la lutte contre les manquements aux obligations de la communication pu-



Le capital de la Bni ouvert

blicitaire. En dépit de la réglementation existante, le secteur de la communication publicitaire connaît des dysfonctionnements importants caractérisés par une forte pollution visuelle préjudiciable à la sécurité des populations et gravement nuisible à l'esthétique urbaine. Il s'agit, notamment de l'implantation irrégulière des dispositifs publicitaires à des carrefours, de l'utilisation de superstructures routières comme supports publicitaires ou la pose d'affichages publicitaires dans des parcs et jardins, sur les flancs, les façades et les toitures d'immeubles.

Aussi, pour mettre définitivement un terme à ces pratiques illicites, le Gouvernement a diligenté une opération de démantèlement systématique des dispositifs publicitaires irréguliers sur la période de mars à août 2019. Cette opération a permis d'extraire du paysage du District Autonome d'Abidjan et des différentes capitales régionales 1 119 dispositifs publicitaires.

Dans cet élan, le Conseil a instruit le Ministre chargé de la Communication et l'ensemble des Ministres concernés à l'effet de prendre des mesures diligentes pour sensibiliser les professionnels de l'affichage et les collectivités territoriales, relativement au respect de la

réglementation en vigueur sur l'affichage publicitaire, mais également pour adapter le cadre juridique et institutionnel de la communication publicitaire à la dynamique du secteur.

Au titre du Ministère

après du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté une communication relative aux coûts des exonérations accordées à fin septembre 2019.

A fin septembre 2019, le coût des exonérations fiscales et douanières, s'établit à 222,8 milliards de francs CFA contre 243,4 milliards de francs CFA enregistré à fin septembre 2018, soit une baisse de 8,5%. Elles représentent

8,6% des recettes brutes mobilisées par les administrations fiscales et douanières contre 10% à fin septembre 2018.

Les exonérations accordées à fin septembre 2019, au titre de la fiscalité de porte, se chiffrent à 127,5 milliards de francs CFA, soit 57,2% de la dépense fiscale et en régime intérieur à 95,3 milliards de francs CFA, représentant 42,8%. Ces exonérations ont été particulièrement importantes en matière de TVA, de droits de douane et d'impôts sur les bénéfices, dont les montants cumulés se chiffrent à 171,5 milliards de francs CFA, soit 77% des exonérations globales.

Les secteurs d'activités ayant bénéficié des exonérations les plus importantes sont principalement l'industrie, les BTP, les services et l'administration.

D- DIVERS

L'échangeur de l'amitié Ivoir-Japonaise, sis au Boulevard Valéry Giscard d'Estaing, sera inauguré le 16 décembre 2019 ■

Fait à Abidjan, le 04 décembre 2019

SIDI TIÉMOKO TOURE
Ministre de la Communication et des Médias
Porte-parole du Gouvernement
porteparolat@communication.gouv.ci



Sidi Tiémoko Touré, porte-parole du gouvernement. (PH.HONORÉ BOSSON)